



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

Le 19 février 2015

**Pétition** « demande d'ouverture au dialogue »

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 16 février 2015 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu la Pétition « demande d'ouverture au dialogue »,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité, les conclusions du rapport, à savoir :

- La pétition « Carrard et consorts » ne relève pas de la compétence du Conseil communal selon l'art. 4 de la loi sur les communes ;
- La commission renvoie la pétition à la Municipalité en lui suggérant de tenir compte des recommandations mentionnées dans leur rapport.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 16 février 2015.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président

  
Daniel Berner

La Secrétaire

  
Chantal Colagioia